

## LES ENJEUX DE LA TERMINOLOGIE

Ana-Iuliana CALU-MIHAI  
*Universitatea „Danubius” din Galați*

**Résumé:** *La terminologie est loin d'être une discipline nouvelle. Elle représente l'étude scientifique des notions et des termes en usage dans les langues de spécialité. Les usagers de la terminologie sont, en particulier : les traducteurs, les rédacteurs techniques, les documentalistes, les enseignants de langues de spécialités, etc. La terminologie intéresse le traducteur de deux manières : le traducteur doit impérativement, avant toute traduction, résoudre ses problèmes de terminologie; le traducteur est consommateur de ressources terminologiques particulières (parce que spécifiquement adaptées à sa problématique de traducteur). Le terminologue ou terminographe est donc appelé à créer des ressources terminologiques à l'intention des traducteurs.*

*Les produits terminologiques sont les suivants: lexiques bilingues ou multilingues, vocabulaires monolingues ou bilingues, vocabulaires combinatoires et dictionnaires phraséologiques ou normes terminologiques.*

Sur le plan scientifique et technique, la terminologie se trouve aujourd'hui au confluent de toutes les disciplines liées à la communication: traduction, rédaction technique, mais aussi technologies de l'information et traitement automatisé du langage<sup>1</sup>.

C'est très important d'utiliser une terminologie précise afin d'assurer une communication efficace entre spécialistes. Cette importance est devenue de plus en plus évidente, tout comme l'impératif de normaliser l'usage terminologique l'a été dans les milieux professionnels et entre divers organismes rapprochés par la communauté de leurs intérêts<sup>2</sup>.

Avant même de parler de terminologie, il faut parler de langue de spécialité. En effet, dans chaque domaine du savoir on utilise des termes bien particuliers, qui renvoient à des réalités bien définies dans ces domaines, et qu'on ne peut pas confondre avec les mêmes mots (homonymes) utilisés dans d'autres domaines. Ainsi l'écran du cinéma et celui de l'informatique ne renvoient pas à la même notion, pas plus que le clavier du musicien et celui de l'informaticien. Les mots sont des termes s'ils sont spécifiques du domaine auquel le texte appartient et s'ils désignent / renvoient à des concepts spécialisés de ce domaine.

Le terminologue et le terminographe doivent mettre en œuvre les conditions (artificielles) dans lesquelles un référent donné ne peut avoir qu'une seule désignation et, réciproquement, une désignation donnée ne peut avoir qu'un seul référent. Il leur faut intervenir dans les processus de désignation et de référencement pour «corriger l'arbitraire» et récuser l'ambivalence mais aussi et surtout pour spécifier les conditions dans lesquelles la désignation et la référencement entretiennent entre elles des relations biunivoques<sup>3</sup>.

La terminologie, ancrée jusqu'alors dans les technologies des dictionnaires et vocabulaires, se trouve questionnée et contrainte d'envisager un renouvellement (ou tout au moins une réflexion) sur ses pratiques et plus largement sur ses cadres théoriques fondateurs. Le linguiste qui veut décrire le langage et les langues commence toujours avec quelques données sur les langues. La provenance de ces données est le discours oral ou écrit des sujets parlants. Un linguiste concerné par la description des unités terminologiques doit les chercher dans les productions orales et écrites des spécialistes. Plus le niveau de spécialisation d'un texte est élevé, plus sa densité terminologique est grande. D'habitude,

---

<sup>1</sup> <http://www.laterminologie.net/>.

<sup>2</sup> <http://www.etudes-litteraires.com/lexicographie.php>.

<sup>3</sup> [http://www.terminologie.net/init/acc\\_init.htm](http://www.terminologie.net/init/acc_init.htm).

un texte hautement spécialisé montre précision, concision et systématique ; la terminologie qu'on y utilise a tendance à la monosémie et à l'univocité<sup>4</sup>.

A considérer les difficultés théoriques de la terminologie, le lecteur pourrait conclure que cette discipline ne saurait être qu'une activité interne, consacrée à la dénomination et à la classification systématique, à l'intérieur de chaque champ du savoir scientifique, ou encore une pratique de normalisation et de réglage de la langue. Si, cependant, une pratique spécifique autonome a pu se dégager, c'est avant tout pour des raisons sociolinguistiques. La communication dans chaque groupe social unilingue - et a fortiori dans les groupes plurilingues -, l'échange des informations entre communautés différentes entraînent un grand nombre de conséquences pour les vocabulaires. La place de l'emprunt, celle des mots dits « internationaux », la formation correcte d'unités désignatives complexes, enfin l'acclimatation dans une culture d'un champ notionnel nouveau ou importé, avec sa terminologie propre, font en effet partie des grands problèmes sociolinguistiques. Mais il ne s'agit pas seulement d'une sociologie de la langue. L'objet essentiel en est plutôt constitué par les usages particuliers de chaque langue, sélectionnés et normés afin de pouvoir produire les types de discours requis. Il s'agit d'abord de discours scientifiques, techniques et institutionnels<sup>5</sup>.

C'est dire que la terminologie pratique (terminographie) ne peut guère s'occuper que des techniques et des institutions, sauf à se limiter à fournir des conseils d'ordre linguistique. Son vrai domaine est celui de l'«aménagement» sociolinguistique et culturel dans l'échange des informations. Mais la terminologie ne doit pas se réduire à cela. Sa fonction théorique, encore mal assumée et peu élaborée, serait celle d'une étude, aussi scientifique que son objet, des relations entre systèmes de termes (lesquels sont une sous-classe des systèmes symboliques) et ensembles fonctionnels de jugements conceptualisés. Pour les domaines de connaissance en voie de constitution, de remaniement et de transformation ; cette activité est le plus souvent assurée de l'intérieur, mais incomplètement et de manière trop plurielle.

Les types d'utilisateurs réels ou virtuels (les plus nombreux) de l'activité terminologique et de ses produits orientent pratiquement la nature de cette activité. Le théoricien (scientifique, chercheur) a besoin d'être tenu au courant des révolutions les plus récentes de son domaine d'activité, et donc de maîtriser les notions et les termes nouveaux, ainsi que les modifications dans l'affectation des termes à des notions en évolution plus rapide qu'eux. Il aimerait disposer d'un outil de travail mettant en relation les nomenclatures et les terminologies de sources différentes.

Les praticiens (stricto sensu), ingénieurs, médecins traitants, chirurgiens, mécaniciens garagistes sont dans une situation tout aussi difficile. Ils devraient maîtriser, toujours en grande partie grâce aux terminologies, les théories auxquelles leur pratique puise ses notions (anatomie, physiologie, pathologie humaines pour le médecin et le chirurgien, ce qui est évident, mais aussi bien d'autres connaissances théoriques : mécanique, résistance des matériaux, électricité, etc., pour le réparateur d'automobiles) ainsi que les techniques dont ils ont, un jour ou l'autre, besoin, et qui peuvent être fort variées<sup>6</sup>.

La nature de ces activités et de leurs outils terminologiques est particulièrement liée aux structures socio-économiques dominantes dans le monde, et donc aux langues où elles s'expriment. Il est pratiquement impossible de gérer une entreprise selon les techniques les plus « modernes » sans recourir à une terminologie empruntée de l'anglais (en secteur capitaliste) ou du russe (en secteur socialiste d'Etat).

D'autres besoins, portant de prime abord sur les dénominations et les termes, sont liés à des activités précises, à l'organisation et au transfert d'une information spécialisée. On peut citer en premier lieu les traducteurs. Leur activité est très différente, selon qu'ils traitent des textes littéraires ou du discours scientifique, technique et administratif. Dans le premier cas, leur compétence doit être axée sur les langues et les usages (usage de l'époque de l'auteur à traduire, usage propre de cet auteur, usages choisis dans la langue cible pour correspondre au texte de départ) ; les problèmes de sémantique lexicale qu'ils ont à résoudre sont exceptionnellement de nature terminologique. Les traducteurs de spécialité ont des difficultés différentes : les discours qu'ils ont à traiter sont de qualité

---

<sup>4</sup> <http://www.olf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/dictionnaires/Internet/Index/>.

<sup>5</sup> Rey, Alain, *La terminologie: noms et notions*, Paris, Ed. PUF, 1998.

<sup>6</sup> Rey, Alain *La terminologie: noms et notions*, Paris, Ed. PUF, 1998

syntactique et stylistique très inégale ; les terminologies forment l'essentiel du lexique, le reste étant un vocabulaire fondamental assez élémentaire. Il s'agit donc pour eux de maîtriser systèmes notionnels et terminologiques, si possibles aussi bien, et parfois, paradoxalement, mieux encore que l'auteur lui-même. Comme un traducteur peut rarement être affecté à une spécialité étroite, mais doit couvrir une gamme entière de techniques ou de sciences, etc., des outils terminologiques solides et à jour lui sont indispensables. Les livres (dictionnaires, vocabulaires) n'y suffisent jamais : les fichiers automatisés (banques) sont en grande partie conçus en fonction de leurs besoins.

Les documentalistes sont dans une situation voisine, mais leurs besoins concrets sont (en principe) plus spécialisés; ils peuvent donc acquérir la « compétence notionnelle » souhaitable. En revanche, la technique des microglossaires, des thesaurus, des classements thématiques hiérarchisés exige une maîtrise synthétique, globale et fine de la terminologie du domaine traité, dont le traducteur n'a pas obligatoirement besoin, puisqu'il travaille sur un texte, actualisation précise, mais incomplète, du domaine (sauf à traduire un manuel systématique).

Cependant, les documentalistes traitent les termes dans une langue naturelle, ou utilisent des descripteurs (en métalangue); en ceci, leur travail est moins purement « terminologique » que celui des traducteurs. Ceux-ci, ayant à faire passer un texte d'une langue de départ à une langue d'arrivée, doivent, en matière de domaines constitués, procurer des équivalences terminologiques, alors même que les notions propres au domaine sont dénommées de manière lacunaire dans cette langue. Or, le traducteur technique ne peut utiliser l'équivalence néologique ou légèrement déplacée, comme peuvent parfois le faire ses collègues « littéraires ». Traduire un terme dont l'équivalent dans la langue cible n'existe pas ou n'est pas acceptée pose un problème a priori insoluble : une solution normalisée devrait toujours pouvoir être mise à la disposition du traducteur : c'est une tâche de la terminologie.

Les normalisateurs proprement dits, travaillant à rendre plus cohérentes les classes de choses que reflètent les notions, sont dans une situation assez différente. Leurs classifications peuvent recourir à des critères quantitatifs, à des mesures, à des caractéristiques concrètes, que la terminologie en usage reflète mal ou peu. Ils sont donc amenés à proposer des termes (généralement en combinant des noms disponibles) ou à choisir entre plusieurs termes possibles et en concurrence. Il s'agit ici le plus souvent de technique, d'économie, d'industrie, de commerce : les terminologies de sciences exactes et d'institutions sont en général auto-normalisées. La normalisation requiert une information aussi complète que possible sur les terminologies effectivement en usage pour pouvoir intervenir sur elles.

Les lexicographes (non terminologues), encyclopédistes, pédagogues des domaines spécialisés, sans avoir toujours à choisir et à établir une norme unique, doivent évidemment maîtriser notions et termes.

Chaque application du savoir scientifique, chaque perfectionnement des processus et des mécanismes permettant de les mettre en oeuvre entraîne une modification profonde du monde des objets fabriqués. Alors qu'avant le XIX<sup>e</sup> siècle il s'agissait avant tout de réduire les dénominations pour normaliser les noms de processus et d'outils relativement peu nombreux, il faut aujourd'hui suivre une multiplication incessante des *realia* artificielles que suscite le développement technique. C'est ici, sans doute, que les besoins sont les plus intenses, d'abord par suite de la nature impérieuse, pragmatique, économique des évolutions, souvent insoucieuses d'homogénéité et de cohérence, puis à cause des contacts entre langue technique et langue générale.

### **Les exigences et les contraintes propres à la rédaction de la fiche terminologique**

La fiche terminologique est le support d'information qui permet la synthèse et la systématisation des données sélectionnées dans le dossier terminologique. C'est l'expression la plus formelle du principe d'uninotionnalité : toutes les données qu'elle contient éclairent un seul concept, ses désignations et ses relations avec les autres concepts d'un système conceptuel. Que la fiche soit monolingue ou multilingue, elle doit démontrer cette uninotionnalité grâce à des indices textuels appelés crochets terminologiques prouvant l'identité des caractéristiques définitoires du concept à travers les diverses justifications textuelles ou les autres éléments de données<sup>7</sup>.

---

<sup>7</sup> [http://www.terminologie.net/reperes/rep\\_clarifi.htm](http://www.terminologie.net/reperes/rep_clarifi.htm).

Les principales exigences de la rédaction d'une fiche sont la validité et la concision du contenu, l'actualité et la complémentarité des données illustrant le crochet terminologique. Ceci signifie qu'avant de commencer la rédaction d'une fiche, il vous faudra bien étudier le contenu de votre dossier terminologique afin de sélectionner ou de formuler la définition la plus complète, de citer le contexte éclairant le mieux les caractéristiques du concept, et les renseignements les plus précis et les plus actuels sur l'emploi des termes. Il vous faudra aussi éviter autant que possible la répétition inutile des renseignements en privilégiant les justifications textuelles complémentaires, de manière à aider l'utilisateur de la fiche à se faire une idée complète du concept décrit. Enfin, il vous faudra respecter les règles de consignation des données qui sont prescrites dans un guide de rédaction valable pour votre base de données ou pour celle dans laquelle vous êtes censé enregistrer vos fiches. Sans un tel guide il ne peut pas y avoir de gestion de contenu dans une base de données.

Les principaux types de justifications textuelles à consigner sur une fiche terminologique sont la définition, le contexte, l'observation, l'exemple d'emploi et le phraséologisme. Les justifications doivent être accompagnées d'une référence à leur source.

Dans l'usage, on constate de nombreuses variantes de structure de fiche. Il est notamment très courant d'avoir un champ « contexte », qui contient une phrase, une citation, illustrant l'usage du terme.

### **La nature des enjeux dominants**

Le choix des diverses rubriques correspondant à autant de catégories de données ou de catégories de relations renvoie à deux enjeux majeurs qui sont : le renforcement des discriminations et la multiplication des relations entre données.

Multiplication des relations entre données :

La multiplication des relations entre données augmente considérablement le rendement des interrogations ou consultations de fichiers manuels ou automatiques.

Les relations envisageables sont :

- les relations immédiates entre données figurant dans des rubriques d'un même dossier (relations de base entre le terme et les données terminologiques),
- les relations spécialisées entre types de données figurant dans un même dossier, et notamment les relations entre le terme et ses descripteurs,
- les relations entre un terme vedette et un ou plusieurs termes vedettes du même fichier ou d'autres fichiers. Ces relations peuvent être fortuites, notamment lorsque la relation repose sur l'identité des termes ou de l'un de leurs composants (identité de chaînes de caractères) ou délibérées et délibérément prévues par le terminologue, notamment lorsque plusieurs dossiers comportent un même descripteur (même facteur d'indexation) ou une même combinaison de descripteurs;
- les relations de descripteur à descripteur et donc, indirectement, de termes à descripteurs et de termes à termes, mises en place et gérées par le thésaurus ;
- les corrélations spécifiques à l'intérieur d'un même fichier, telles que les construit et les signale le terminologue (avec, notamment, les renvois d'une fiche à une autre signalés par des codes tel celui qui, dans un répertoire papier, indique que tel terme présent dans un dossier fait aussi l'objet d'un dossier propre).

Ainsi, tout terme d'un fichier peut être corrélé, physiquement, morphologiquement ou logiquement :

- à tout corrélat spécifiquement déclaré dans son dossier,
- à tout dossier comportant ce même terme ou l'un de ses constituants dans quelque rubrique que ce soit,
- à un ou plusieurs descripteurs,
- au dossier de tout terme corrélé aux mêmes descripteurs ou aux mêmes combinaisons de descripteurs,
- au dossier de tout terme corrélé à un descripteur corrélé à l'un de ses propres descripteurs (corrélations gérées par le thésaurus)<sup>8</sup>.

---

<sup>8</sup> <http://www.terminalf.net/visite.cfm>.

Sélection des rubriques terminologiques<sup>9</sup> :

Sans préjuger des résultats d'une enquête ou d'une analyse locale des besoins, on doit préciser que la tradition lexicographique, à laquelle se rattache la terminographie, a contribué à forger des habitudes telles que tout dossier terminologique doit comporter des ensembles minimaux figés.

En terminologie unilingue, ces ensembles incluent le terme vedette, ses caractères d'usage, ses synonymes, sa définition. En terminologie bilingue, ils incluent le terme vedette dans la langue pivot, ses caractères d'usage, ses synonymes, sa définition, et le terme étranger apparié accompagné des mêmes catégories de données. En terminologie multilingue, ils incluent le terme vedette dans la langue pivot, ses caractères d'usage, ses synonymes et, *pour chaque langue concernée*, le terme apparié accompagné des mêmes catégories de données<sup>10</sup>. Le contenu de chacune des rubriques est, dans tous les cas, normalement accompagné de ses indices et codes de validation. En même temps, le terminographe doit prévoir des rubriques minimales de gestion et de précaution. Les rubriques de gestion facilitent son travail et lui sont quelquefois indispensables. Les rubriques de précaution évitent de geler prématurément la structure du dossier. En règle absolue, le nombre de rubriques non affectées est inversement proportionnel au nombre de rubriques spécialisées pré-affectées. Au-delà de ce que l'on peut ainsi considérer comme un noyau dur, tout dépend du terminographe, des utilisateurs et utilisations des données, et du mode de gestion<sup>11</sup>. Dans l'absolu, il serait souhaitable, lorsque se pose le problème du choix des rubriques terminologiques et de la structure définitive des données, de poser en principe que :

- le terminographe constitue des dossiers unilingues, chaque terme vedette étant traité dans sa langue sans référence à quelque équivalent que ce soit dans quelque autre langue que ce soit et sans référence à une quelconque langue pivot ;

- les équivalences décidées aux derniers stades de la terminographie conduisent à appairer ou concaténer deux ou plusieurs dossiers unilingues (un par langue) comportant des rubriques de gestion communes ;

- chaque dossier comportera *a priori* un nombre aussi élevé que possible de rubriques spécialisées ;

Ces quelques principes absolus étant posés, le terminographe peut suivre, dans ses choix, la procédure ci-après, en s'arrêtant dès qu'il estime être parvenu à un modèle satisfaisant:

Validation des contenus des rubriques terminologiques :

La nécessité de valider les données terminologiques fait obligation au terminologue de prévoir, au minimum, une rubrique de source pour chaque donnée et, si possible, une rubrique de contrôle pour l'ensemble du dossier.

Choix des rubriques d'indexation:

Le choix des rubriques d'indexation n'est jamais facile. Il s'effectue en deux temps. En un premier temps, le terminologue doit décider s'il y a lieu ou non d'indexer les dossiers. En un second temps, il doit décider des moyens d'indexation. La décision d'indexer ou non les dossiers terminologiques dépend à la fois des objectifs du terminologue et des outils qu'il utilisera. En effet, si le fichier ne peut être consulté qu'à partir de chaînes de caractères non spécialisées, il n'est pas absolument nécessaire d'indexer par mots-clés mais l'indexation renforce la discrimination et la sûreté d'utilisation des données contenues dans le fichier.

Choix des rubriques de gestion:

Le terminologue est le maître absolu des choix relatifs aux rubriques de gestion recevant le numéro du dossier, le nom de l'auteur (ou de l'organisme d'origine), les dates et l'aide-mémoire (ou la messagerie) et dont l'utilisateur n'a généralement pas à connaître.

---

<sup>9</sup> [http://www.eila.jussieu.fr/~juilliar/sitetermino/courspratique/la\\_fiche\\_terminologique.htm](http://www.eila.jussieu.fr/~juilliar/sitetermino/courspratique/la_fiche_terminologique.htm).

<sup>10</sup> <http://www.cfwb.be/franca/bd/ensfram.htm>.

<sup>11</sup> [http://www.termium.gc.ca/didacticiel\\_tutorial/francais/glossaire/fiche\\_terminologique.html](http://www.termium.gc.ca/didacticiel_tutorial/francais/glossaire/fiche_terminologique.html).

Choix des rubriques périphériques:

Le terminologue est le maître absolu des décisions d'inclusion des rubriques périphériques, dont celle mentionnant les soutiens reçus.

Définition des protections:

Au titre des protections, dont la mise en place incombe au terminologue bien que la décision de protéger ou non ne lui appartienne pas, on notera la rubrique de confidentialité incluant tout code de protection par mots de passe et par privilèges d'accès définis en fonction des noms ou des catégories d'utilisateurs.

De nos jours, avec le développement de l'Internet, on assiste à une prolifération d'expérience de développement collaboratif de terminologies ou de stockage de terminologies.